

LE VÉRIDIQUE

OU COURIER UNIVERSEL

(DICERE VERUM QUID VETAT?)

Du 2 PRAIRIAL, l'an 4 de la République Française. (Samedi 21 MAI 1796, v. st.)

Nouvelles d'Angleterre. = Lettre de Babœuf au directoire extensif. = Détails sur Drouet. = Lettre sur la conduite de la légion de police à Versailles. = Renouvellement du bureau. = Premier message du directoire, qui demande un versement de 50 millions, valeur fixe, pour les besoins du ministre de l'intérieur. = Deuxième message, relatif au logement à donner aux troupes nécessaires au service du Palais-Egalité.

A V I S.

L'adresse de cette feuille est maintenant au citoyen Leroux commis dans le bureau de ce journal, rue des Prêtres S. Germain-l'Auxerrois, n.º 42. Le prix est de 750 l. en assignats ou de 9 l. en numéraire pour trois mois. Les abonnemens doivent, autant qu'il est possible, dater du commencement d'un mois.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Aux rédacteurs du Véridique.

Peronne, 21 floréal.

Les citoyens de Versailles n'ont point désarmé le premier bataillon de la légion de police; ils ne lui ont point pris ses canons, et ne les ont point déchargés en l'air, dans la crainte que les rebelles de ce bataillon ne les déchargassent contre eux, puisque jamais la légion n'a eu de canon; le drapeau a été déchiré, non par le bataillon collectivement, mais par 40 ou 50 rebelles de ce bataillon, qui sont tous arrêtés et peut-être punis maintenant. La majorité du bataillon, ayant ses officiers et sous-officiers à sa tête et son drapeau, est partie avec armes et bagages, et en bon ordre. Le directoire, par l'organe du général en chef, a fait dire au général, commandant à Versailles, qu'il étoit satisfait de la conduite qu'avoient tenue, dans cette occasion, les officiers et sous-officiers, et la partie saine et majeure des soldats de ce bataillon; cette lettre est entre les mains de celui qui nous commande et qui nous conduit à l'armée; il a aussi le soin de recueillir des municipalités des lieux où nous passons, des certificats de bonne conduite; et ces armes, que vous avez prétendu qu'on nous avoit ôtées, vont servir encore, dans nos mains, à combattre les ennemis de notre pays.

S'il est beau de dire la vérité, il est aussi beau d'avouer qu'on s'est laissé tromper; c'est ce que nous avons lieu d'attendre de votre véracité.

Salut et fraternité,

PARY, sergent-major au premier bataillon de la ci-devant légion de police.

P. S. C'est dans votre journal du 12 floréal que vous avez fait cette erreur.

J'ai oublié de vous dire que le directoire a demandé le nom du brave sous-officier qui défendit si intrépidement le drapeau contre les rebelles qui le déchirèrent et le brisèrent dans ses mains, sans lui faire lâcher prise.

Note des rédacteurs.

Nous sommes bien aises de trouver dans la légion de police moins de coupables qu'on ne le disoit, et c'est avec plaisir que nous insérons la lettre du citoyen Pary.

PARIS, le 30 floréal.

Il paroît que les patriotes de 89 abandonnent et renouent même leur Gracchus Babœuf. Ils se sont dit apparemment. Il faut qu'un seul paie pour tous. *Unum necesse est pro omnibus mori.* Et Babœuf sera leur bouc émissaire. Ils avoient d'abord essayé de le faire regarder comme un fou qui conspiroit publiquement, et de faire croire que son plan de massacre et de pillage n'étoit autre chose qu'un numéro de journal composé d'avance, et qui alloit paroître lorsqu'on a troublé ses travaux littéraires, en se saisissant de sa personne. Cette tentative n'a pas réussi, et ne pouvoit réussir, puisque plusieurs parties du projet exigeoient nécessairement le plus profond secret. Des patriotes de 89, les uns se taisent à présent sur son compte; les autres, comme Réal et Louvet, se fauillent habilement dans les rangs de ses plus cruels ennemis, et pour l'achever, le traitent de royaliste.

Quant à Drouet, ses amis se flattent de le tirer d'affaire, en disant que c'est un sot qui eut mieux fait de ne s'occuper qu'à panser ses chevaux, que de se gâter l'esprit par la lecture des philosophes qu'il ne fut jamais en état d'entendre. Ce Drouet, pour se disculper, a fait un mémoire qui prouve, non pas qu'il fut complice de la conjuration de Gracchus, mais qu'il étoit de ses principes anarchiques, et que Gracchus ne pouvoit pas désirer un lieutenant-général plus propre à le seconder.

Quoiqu'on ait pu dire de la démençe de cette conjuration, elle nous a semblé absolument dans les grands principes de Danton qui disoit: *Il faut que les sans-cu-*

Notes inédites de S... qui prétend que la révolution ne sera terminée qu'après l'accomplissement de la prophétie : *Esurientes implevit bonis, et divites dimisit inanes*. Et dans les vœux du tribun, on en remarque qui ne sont pas d'un conspirateur vulgaire. Celle-ci, par exemple : Il faut d'abord pousser le peuple à un grand crime, afin qu'il ne puisse ni espérer de pardon, ni revenir sur ses pas.

Le moment de l'exécution d'ailleurs n'étoit que trop bien choisi. La légion de police révoltée, l'apathie des parisiens, accrue et transformée en un accablement morne, en stupide indifférence, la faction de prairial disposée à renverser le gouvernement, qu'elle taxe d'ingratitude, des jacobins avides de domination, de sang et de richesses, une populace affamée, ne respirant plus que le pillage qu'on lui a si souvent promis, et qu'on ne lui a jamais entièrement accordé, éprouvant la soif dévorante et le supplice de Tantale, prête à tout oser et à tout entreprendre; des sentinelles qui dorment et qui endorment, des espions qui ne veillent qu'à la sécurité des factieux, quel moment pour une révolution! Non, non, les conspirateurs n'avoient mal choisi ni leur tems, ni leurs complices, ni même leurs moyens.

Après avoir réfuté avec autant d'art que de solidité les sophismes de ces écrivains qui veulent nous faire croire que la dernière conspiration n'est qu'une chimère, l'auteur du *Rédacteur*, journal officiel, cite les faits suivans, renfermés dans un cadre où ils s'éclairent mutuellement, et acquièrent un nouveau degré de force et d'évidence :

Trente mille exemplaires d'un manifeste adressé au peuple de Paris, et commençant par ces mots : *Les tyrans ne sont plus* ;

Trente-sept mille exemplaires d'une proclamation intitulée : *Mort aux tyrans, bonheur du peuple ; constitution de 1793* ;

Beaucoup de minutes de lettres, faites au nom d'un comité insurrecteur, les unes écrites de la main de Babœuf, les autres de celles de divers autres conjurés, qu'il ne faut pas tous supposer foux, mais qui ne sont pas tous arrêtés, toutes ces lettres indiquant la correspondance la plus active qui puisse avoir lieu en matière de conspiration ;

Divers résultats des séances des conjurés, couchés par écrit, en forme de notes, et des instructions qui font connoître tous les moyens et les plans des conspirateurs, et qui s'accordent avec le plan des deux pièces qui déjà ont été imprimées ;

Des ordres préparés pour la délivrance d'armes et de munitions ;

L'un des conjurés, saisi avec quelques-uns de ses complices, au milieu de ces papiers (au moins trop nombreux pour être, tous, les matériaux de son journal), occupé à en écrire d'autres, et forcé de les avouer ;

Tous ces complices se contredisant dans leurs réponses aux premiers interrogatoires ;

Les preuves, matériellement acquises, de leurs rassemblemens nocturnes ;

L'arrestation d'un recruteur employé, par eux, à

(2)

provoquer la défection des soldats de la légion de police, et à soulever des scélérats ;

Les aveux du recruteur, justifiés par la révolte effectuée d'une partie de la légion ;

L'apologie de ces soldats rebelles, faite par les mêmes hommes qui prennent, aujourd'hui, la défense des agens en chef de la conjuration ;

Des regrets amers, témoignés dans le même journal, sur le départ de la légion ;

Des déclamations violentes que les mêmes publièrent également, contre les chefs de bataillon de cette troupe, en même tems que, dans les faubourgs, on cherchoit à exciter les ouvriers contre les chefs d'ateliers ; le tout, pour exécuter ce précepte qui se trouve dans une des notes des conjurés : *Il faut faire faire au peuple (et aux soldats) des actes qui l'empêchent de rétrograder* ;

Quelques commissaires, partis de Paris le 21, et arrêtés dans les départemens, notamment à Evreux, où ils répandoient la nouvelle « que déjà le directoire et les deux conseils étoient renversés » ;

Des armes trouvées chez les conjurés ;

Des sommes considérables destinées à corrompre des commis de la police ; la preuve est leur aveu qu'ils avoient déjà dépensé 400,000 livres en numéraire ;

La réponse affirmative de Babœuf à la question qu'on lui fit dans l'interrogatoire juridique, si le projet des conjurés étoit de renverser le gouvernement, de mettre à mort les membres des principales autorités constituées, projet atroce qu'il a senti lui-même ne pouvoir plus nier après la reconnaissance de ses papiers, et qu'aucun défenseur officieux ne lui avoit encore suggéré de représenter comme des délassemens et des rêves politiques, destinés à être imprimés dans les prochains numéros de son journal ;

Des listes de candidats trouvées chez quelques-uns des conjurés, et toutes à-peu-près semblables, pour la formation d'une convention nationale, d'une municipalité, de douze comités révolutionnaires, et de douze comités d'arrondissement, qui devoient commander dans Paris, mais dont les noms, en partie obscurs, n'ont pas encore donné lieu à toutes les recherches nécessaires.

Qu'on ne s'y trompe pas, les conjurations ne sont point toujours déjouées par cela seul qu'elles sont découvertes. Le secret éventé ne fait souvent que hâter l'explosion et ajouter à l'énergie des conjurés, en les plaçant entre la nécessité de vaincre ou celle de mourir. Sans aller bien loin chercher des exemples, la guerre de la Vendée n'éclata qu'après qu'on eût trouvé le vaste plan qu'en avoit conçu Larouerie. Des faits multipliés attestent que les associés de Babœuf et de Drouet n'ont point renoncé à leurs projets. La lettre du caporal que nous avons insérée ces jours derniers, prouve qu'on n'a pas omis de travailler l'armée. On continue de jeter dans Paris des semences de révolte et d'anarchie. Toute la ville est infestée du plan d'insurrection adressé par les assassins aux sans-culottes, qu'ils appellent leurs bons amis. On l'a distribué publiquement aux Tuileries ; il est étonnant que le gouvernement n'y prenne pas garde, ou plutôt n'en soit pas instruit ; car on ne peut le supposer assez imprévoyant pour ne pas craindre la séduction de la multitude, toujours si facile à égarer et à se

laisser

pidité.

On

marsei

et d'in

Pénerg

Il n'y

septem

direct

insulte

Les

bagies

police.

gouver

traduit

Dans

être da

plus foi

souvera

neuf-R

de mett

à un ré

mens d

A Bo

ce mém

ville, p

Paris, e

aussi en

départ

aux ord

cette pe

ressés à

force de

tième. C

copier,

couverte

sous le g

tude men

point à n

petites m

vous n'ap

tant par

les désar

emanatio

entière,

place, no

une surv

par une j

table pou

ralliant a

à craindre

de, à dé

Regard

teurs, de

tance? V

je suis le c

balancer le

mification

aperçu v

Est-il d

laisser prendre à l'apât qui vient tenter sa vorace cupidité.

On nous assure, d'un autre côté, que beaucoup de marseillais ont obtenu la permission de rester à Paris, et d'insulter dans les cafés ceux qui applaudissent à l'énergie du directoire, et à la fermeté de Carnot. Il n'y a pas jusqu'à Méhée, à qui la fin du procès des septembriseurs, donne du loisir, qui ne harcèle ce directeur. Il lui reproche de s'entourer de modérés; il insulte au gouvernement qui a cessé de le payer.

Les exclusifs se rassemblent de nouveau dans des tabagies désignées depuis long-tems au ministre de la police. On y parle d'une Vendée républicaine contre le gouvernement et les constitutionnels de 95; ce qui, traduit en bon français, signifie massacre et pillage.

Dans un très-grand nombre de départemens, et peut-être dans le plus grand nombre, les jacobins sont les plus forts, et pour leur restituer entièrement l'autorité souveraine dont ils ont si long-tems joui, Chateaufort-Randon sollicite du gouvernement la permission de mettre en état de siège, c'est-à-dire, de soumettre à un régime militaire et despotique, quatre départemens du Midi.

A Bourges on a tenté, le 22 floréal, la révolution qui ce même jour a manqué à Paris. Les jacobins de cette ville, prévenus sans doute des projets de leurs frères de Paris, et comptant sur leur plein succès, se sont mis aussi en insurrection, et ont commencé par casser le département. Mais le département au lieu d'obtempérer aux ordres du souverain, l'a fait mettre en prison. Mais cette petite victoire ne suffit pas pour rassurer les intéressés à la tranquillité publique; s'il falloit juger de la force des anarchistes par leur audace, elle seroit extrême. On voit par la lettre de Babœuf que nous allons copier, que la France entière, s'il faut l'en croire, est couverte de ses partisans: on voit que dans les fers, et sous le glaive de la justice, il conserve encore une attitude menaçante. Gouvernans, de tels ennemis ne sont point à mépriser. Vous ne les contiendrez point par de petites mesures, par des finesses demi-machiavéliques; vous n'apaiserez pas leur faim dévorante en leur jetant par intervalle quelques gâteaux de miel; vous ne les désarmerez point en leur accordant quelque foible émanation de votre autorité; ils veulent l'autorité toute entière, ils la veulent sans partage. Ils veulent votre place, notre sang et nos biens. Vous les réprimerez par une surveillance active, par une constante inflexibilité, par une justice exacte, et sur-tout par un respect inviolable pour la liberté individuelle, pour la propriété qui ralliant autour de vous tous ceux qui ont quelque chose à craindre ou à perdre, laissera les brigands seuls, isolés, à découverts, et sans force par conséquent.

Paris, 23 floréal, an 4 de la république.

G. Babœuf, au directoire exécutif.

Regarderiez-vous au dessous de vous, citoyens directeurs, de traiter avec moi comme de puissance à puissance? Vous avez vu à présent de quelle vaste confiance je suis le centre, vous avez vu que mon parti peut bien balancer le vôtre; vous avez vu quelles immenses ramifications y tiennent: j'en suis presque convaincu, cet aperçu vous a fait trembler.

Est-il de votre intérêt, est-il de l'intérêt de la patrie

(3)

de donner de l'éclat à la conjuration que vous avez découverte? Je ne le pense pas. Je motiverai comment mon opinion ne peut être suspecte.

Qu'arriveroit-il si cette affaire paroissoit au grand jour? que j'y jouerois le plus glorieux de tous les rôles. J'y démontrerois, avec toute la grandeur d'âme, avec l'énergie que vous me connoissez, la sainteté de la conspiration, dont je n'ai jamais nié d'être membre, sortant de cette route lâche et frayée des dénégations dont le commun des accusés se sert pour parvenir à se justifier; j'oserois développer les grands principes et plaider les droits éternels du peuple avec tout l'avantage que donne l'intime pénétration de la beauté de ce sujet; j'oserois, dis-je, démontrer que ce procès ne seroit pas celui de la justice, mais celui du fort contre le faible, des oppresseurs contre les opprimés, et leurs magnanimes défenseurs. On pourroit me condamner à la déportation, à la mort; mais mon jugement seroit aussi-tôt réputé prononcé par le crime puissant contre la vertu faible; mon échafaud figureroit glorieusement à côté de celui de Barneveldt et de Sidney. Veut-on, et dès le lendemain de mon supplice, me préparer des autels auprès de ceux où l'on révère aujourd'hui comme d'illustres martyrs les Robespierre et les Goujon? Ce n'est point là la voie qui assure les gouvernemens et les gouvernans.

Vous avez vu, citoyens directeurs, que vous ne tenez rien lorsque je suis sous votre main: je ne suis pas toute la conspiration, il s'en faut bien; je ne suis même qu'un simple point de la longue chaîne dont elle se compose; vous avez à redouter toutes les autres parties autant que la mienne; cependant vous avez la preuve de tout l'intérêt qu'elles prennent à moi; vous les frapperiez toutes en me frappant, et vous les irriteriez.

Vous irriteriez, dis-je, toute la démocratie de la république française, et vous savez encore que ce n'est pas si peu de chose que vous aviez pu d'abord l'imaginer.

Reconnaissez que ce n'est pas seulement à Paris qu'elle existe fortement; voyez qu'il n'est pas un point des départemens où elle ne soit puissante: vous la jugeriez bien mieux si vos captureurs avoient saisi la grande correspondance qui a mis à portée de former des nomenclatures dont vous n'avez aperçu que quelques fragmens. On a eu beau vouloir comprimer le feu sacré, il brûle et il brûlera. Plus il paroît, dans certains instans anéanti, plus sa flamme menace de se réveiller subitement forte et explosive.

Entrepreriez-vous de vous délivrer en total de cette vaste secte sans-culotique, qui n'a pas encore voulu se déclarer vaincue? Il faudroit d'abord en supposer la possibilité: mais où vous trouveriez-vous ensuite? Vous n'êtes pas tout-à-fait dans la même position que celui qui déposa, après la mort de Cromwel, quelques milliers de républicains anglais. Charles II étoit roi; et, quoiqu'on en ait dit, vous n'étiez pas encore: vous avez besoin d'un parti pour vous soutenir; et êtes-vous celui des patriotes, vous êtes exclusivement vis-à-vis du royalisme. Que de chemin croyez-vous qu'il vous feroit voir, si vous étiez seuls contre lui?

Mais, direz-vous, les patriotes nous sont aussi dangereux que les royalistes, et peut-être plus. Vous vous trompez. Remarquez bien le caractère de l'entreprise des patriotes; vous ne distinguerez pas qu'ils voulaient votre mort, et c'est une calomnie de l'avoir fait publier.

Moi, je puis vous dire qu'ils ne la vouloient pas; ils vouloient marcher par d'autres voies que celle de Robespierre; ils ne vouloient point de sang, ils ne vouloient vous forcer à confesser vous-mêmes que vous avez fait du pouvoir un usage oppressif, que vous en avez écarté toutes les formes et les sauve-gardes populaires, et ils vouloient vous le reprendre; ils n'en seroient point venus là, si, comme vous aviez semblé le promettre après vendémiaire, vous vous étiez mis en mesure de gouverner populairement.

Moi-même, par mes premiers numéros, je vous en avois voulu ouvrir la porte; j'avois dit comment j'entendois que vous auriez pu vous couvrir des bénédictions du peuple; j'avois expliqué comment il me paroïssoit possible que vous fissiez disparaître tout ce que le caractère constitutionnel de votre gouvernement offre de contraste avec les véritables principes républicains.

Eh bien! il en est tems encore; la tournure du dernier évènement peut devenir profitable et salvatrice pour vous-mêmes et pour la chose publique; dédaignez vous mon avis et ma conclusion, qui sont que l'intérêt de la patrie et le vôtre consistent à ne point donner de célébrité à l'affaire présente? J'ai cru appercevoir que c'est aussi déjà votre avis de traiter politiquement. Il me semble que vous ferez bien. Ne croyez point intéressée la démarche que je fais: à la manière franche et neuve dont je ne cesse de me déclarer coupable, dans le sens que vous m'accusez, je fais voir que je n'agis point par faiblesse; la mort ou l'exil seroit pour moi le chemin de l'immortalité; et j'y marcherois avec un zèle héroïque et religieux: mais ma proscription, mais celle de tous les démocrates ne vous avanceroient point, et n'assureroient pas le salut de la république. J'ai réfléchi qu'au bout du compte, vous ne fûtes pourtant pas constamment les ennemis de cette république, vous fûtes même évidemment républicains de bonne-foi; pourquoi ne le seriez-vous pas encore? Pourquoi ne croiroit-on pas que vous, qui êtes hommes, ne seriez pas temporairement égarés comme d'autres, par l'effet inévitable d'exaspérations différentes des nôtres, dans lesquelles les circonstances nous ont jettés? Pourquoi, enfin, ne reviendriez-vous pas tous de notre état extrême, et n'embrasserions-nous pas un terme raisonnable? Les patriotes, la masse du peuple ont le cœur ulcéré. Faut-il leur déchirer encore plus? qu'en sera le dernier résultat? ne mériteroient-ils pas bien, ces patriotes, au lieu qu'on aggrave leurs blessures, qu'on songe enfin à les guérir? Vous aurez, quand il vous plaira, l'initiative du bien, parce qu'en vous réside toute la force de l'administration publique. Citoyens directeurs, gouvernez populairement, voilà tout ce que ces mêmes patriotes vous demandent.

En parlant ici pour eux, je suis sûr qu'ils n'interrompent pas ma voix; je suis sûr de n'être point par eux démenti. Je ne vois qu'un parti sage à prendre: déclarez qu'il n'y a point eu de conspiration sérieuse. Cinq hommes, en se montrant grand et généreux, peuvent aujourd'hui sauver la patrie. Je vous réponds encore que les patriotes vous couvriront de leurs corps, et vous n'aurez plus besoin d'armées entières pour vous défendre. Les patriotes ne vous haïssent pas, ils n'ont haï que vos

(4)

actes impopulaires. Je vous donnerai aussi-tôt, pour mon propre compte, une garantie aussi étendue que l'est ma franchise perpétuelle. Vous savez quelle mesure d'influence j'ai sur cette classe d'hommes, je veux dire les patriotes. Je l'emploierai à les convaincre que si vous êtes peuple, ils ne doivent faire qu'un avec vous.

Il ne seroit pas si malheureux que l'effet de cette simple lettre fût de pacifier l'intérieur de la France, en prévenant l'éclat de l'affaire dont elle est le sujet. Ne prévient-on pas en même-tems ce qui s'opposeroit au Calme de l'Europe?

Signé G. BABUUF.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 1^{er} prairial.

Le président annonce que la première opération du conseil, doit être le renouvellement du bureau.

Colombel. Avant d'y procéder, je crois qu'il est une observation importante à faire. Jusqu'à présent nous n'avons pas distingué dans le bulletin le membre que nous portions au fauteuil, de ceux que nous désignons pour secrétaire; je crois que cette marche est vicieuse; je demande que chaque bulletin désigne le président et les secrétaires. Cette proposition est accueillie à l'unanimité; et le scrutin est ouvert.

Pendant le dépouillement, un membre expose l'avis d'une commission sur les difficultés qui s'étoient élevées sur l'exécution de la loi du 13 fruct. d^{er}. qui mettoit en vente toutes les maisons nationales de Paris; une résolution postérieure du conseil des cinq-cents avoit excepté les maisons conventuelles; mais elle fut rejetée par celui des anciens, parce que la loi du 13 fructidor, ne faisant point d'exception, celles qu'en seroit plusieurs mois après, seroit une inconsequence, qui rebueroit les acquéreurs.

Le rapporteur, après avoir exposé ces faits, propose de passer à l'ordre du jour sur les représentations faites par le ministre des finances, afin que la loi du 13 soit exécutée selon sa forme et teneur. Cet avis est adopté.

Un secrétaire donne lecture de deux messages du directeur. Le premier fait passer les états de dépenses du ministre de l'intérieur, desquels il résulte qu'il est nécessaire de mettre à la disposition du ministre de l'intérieur une somme de 50 millions, valeur fixe. (Ce message est renvoyé à la commission des dépenses.)

Par un second, le directoire expose que les délits qui se commettent journellement dans le Palais et le Jardin-Egalité, nécessitent une garde sédentaire qui soit spécialement chargée d'y maintenir l'ordre, et veiller à la sûreté publique; il demande à être autorisé à faire occuper, à cette force, la caserne de la rue de Notre-Dame-des-Victoires. Elle sera composée d'un fort détachement des invalides.

Cette demande sera examinée par une commission spéciale qui en fera un prompt rapport.

Le président annonce que la commission créée pour Drouet, demande encore un comité général; il n'en donne pas les motifs; le conseil acquiesce à cette demande.